



C'est une certitude, la transition écologique s'appuie, aujourd'hui, sur les énergies renouvelables. Un avantage qui ne doit pas pour autant, s'accompagner d'impacts nocifs sur la biodiversité. Vincent Lecoq, est un naturaliste passionné, qui propose son expertise sur le suivi faunistique avant l'implantation de structures. Un diagnostic sur quatre saisons, indépendant, en cohérence avec le développement et l'exploitation des parcs éoliens ou photovoltaïques.

Si ses racines sont bretonnes, Vincent Lecoq a désormais pour phare le Canigou. À 45 ans, cet ingénieur écologue, spécialiste des chiroptères (chauves-souris), accompagnateur en montagne, a posé son savoir-faire en Conflent (66). En 2006, avec Antoine Pujol et Anne-Gaëlle Poulec, eux aussi experts en environnement, il crée l'un des premiers bureaux d'études baptisé Natéco : « c'était le début des parcs éoliens, notamment en Aveyron, il était indispensable de recueillir des données pour envisager les enjeux et évaluer les impacts ». Aujourd'hui seul gérant, Vincent intervient essentiellement dans l'Aude et le Roussillon, à la demande des commanditaires.

Dans le cas où la cohérence est démontrée (voir encadré), pas de problème. En revanche, si le risque de nuisance est fort, un dossier sera adressé à la commission nationale de protection de la nature, pour être réévalué : « Suite à nos constats, des commanditaires ont été contraints de redélimiter la zone ».

Reste à savoir si ces exploitations, dites écologiques, sont compatibles avec un environnement déjà occupé : « chaque opération est spécifique, je constate que le photovoltaïque est en expansion en plaine, on doit être vigilant. Il y a aussi des exemples remarquables, comme l'installation d'une centrale solaire dans le Narbonnais, pour réhabiliter un site avec un impact positif. Nous apportons des éléments de terrain au porteur de projet. Si nécessaire, je tire la sonnette d'alarme avec du concret à l'appui. C'est une garantie d'indépendance et d'objectivité. Mon bureau d'études n'est pas dans le corporatisme ni le lobbying » précise-t-il. « Nous sommes à une époque charnière. On a besoin de cette transition écologique et, en même temps, on doit protéger le milieu naturel. Il faut donc limiter l'impact des installations sur la biodiversité, en les rendant compatibles. Cette mutation est un levier qui s'accompagne de vigilance et de respect pour le vivant ». Discretion oblige, sur les lieux précis, Vincent Lecoq confie que de grands projets photo-



▶ Vincent Lecoq (Natéco), évalue avec méthode, minutie et patience l'impact des installations sur le milieu naturel. Photo V.E.P.

voltaïques prévus en 2021, dans l'Aude et le Roussillon, sont aujourd'hui incertains. Une autre tendance se dessine, celle des ombrières photovoltaïques (sur les parkings de cinéma, de supermarché...), tant au niveau industriel que chez des particuliers. Des installations étudiées au cas par cas, qui sont aussi soumises à autorisation, auprès de la Direction régionale de l'environnement. **Véronique Parayre**

« Une transition qui doit protéger le milieu »

Un inventaire rigoureux dure une année

C'est quoi, exactement, une étude d'impact ? La mission consiste à évaluer l'incidence d'un projet sur le milieu naturel, tout commence par l'état initial. « L'étude sera dimensionnée, en fonction de l'installation, idéalement sur un cycle complet pour la faune et la flore. Cet inventaire, effectué avec différents collaborateurs, va aboutir à un inventaire de données naturalistes. Natéco s'appuie sur du matériel performant, comme des détecteurs à ultrasons, des enregistrements vidéo nocturnes et même un endoscope pour rechercher les chauves-souris dans les arbres. Les suivis crépusculaires et les parcours aux sols sont pris en compte » explique Vincent Lecoq.

Des éléments extrêmement précis, à la

fois terrestre et aériens, s'ajoutent notamment, en ornithologie, avec la présence des oiseaux nicheurs, hivernants ou en migration. La présence des amphibiens et des reptiles complète l'observation. Il a été démontré que les installations solaires et les parcs éoliens pouvaient causer des risques particulièrement sur les chauves-souris et les oiseaux.

« Il faut être cohérent et éviter toute destruction d'habitat ou d'espèces » précise l'expert écologue. Dans le cas où il n'y a pas de nuisances majeures, un calendrier de mise en place pourra être établi, prenant en compte les cycles faunistiques, Natéco s'engage aussi dans l'accompagnement.